

REPUBLIQUE DU CONGO

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE,
DE LA PECHE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME**

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE
DU PLAN D'ACTION DU
SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION**

Brazzaville, avril 2004

SECTION I : INFORMATIONS GENERALES

1. **Pays :** République du Congo
2. **Institution ou unité établissant le rapport :** Ministère de l'Agriculture,
de l'Elevage, de la Pêche et de la
Promotion de la Femme
3. **Correspondant :** Ministre de l'Agriculture, de
l'Elevage, de la Pêche et de la
Promotion de la Femme
- a) **Téléphone :** + (242) 81 41 33 **Fax :** + (242) 81 19 29

**SECTION II: INFORMATIONS SUR LES QUESTIONS PRIORITAIRES
DE SECURITE ALIMENTAIRE DANS LE CONTEXTE DE
MISE EN ŒUVRE DU SOMMET MONDIAL DE
L'ALIMENTATION.**

La situation alimentaire du pays après les conflits armés s'est améliorée progressivement, suite aux appuis techniques et matériels apportés aux populations rurales ; la contribution du secteur agricole au PIB est passé de 8% à 10%. Cependant le déficit en produits céréaliers demeure. Ce qui justifie l'augmentation des importations (16%). Celles-ci se répartissent comme suit : viande (18%), céréales (14%), poissons (12%), farines et féculents (11%), autres produits alimentaires (8%).

La production du manioc, aliment de base des populations, connaît un recul du fait des attaques multiples des cultures.

**SECTION III : ACTIONS RECOMMANDEES POUR CHAQUE
ENGAGEMENT ET MESURES PRISES :**

ENGAGEMENT N° I

- a) Adoption le 20 janvier 2002 d'une nouvelle constitution :
- b) Mise en place des institutions démocratiques :
- Assemblée Nationale ;
 - Sénat ;
 - Conseil Economique et Social ;
 - Conseil Constitutionnel
 - Conseil National des Droits de l'Homme ;
 - Conseil de l'information et de la Communication.
- c) Tenue du Dialogue National sans Exclusion qui a conduit à la signature des accords de paix et de cessation des hostilités dans le Département du Pool :
- Mise en place du Haut Commissariat à la Réinsertion des Ex-Combattants.
 - Comité National du Suivi pour la Convention de la Paix.
- d) - Création d'un département ministériel chargé de la promotion de la femme :
- Représentation effective des femmes dans les institutions nationales (Gouvernement, Parlement, ONGs, Associations)
 - Inscription dans la Constitution du 20 janvier 2002 d'une disposition relative à la représentativité des femmes dans les sphères de prise de décision (Article 8)

ENGAGEMENT N° II

- a)-
- Opérations agricoles en faveur des populations démunies en milieu urbain, péri- urbain et rural par la distribution des intrants et du matériel agricoles.
 - Elaboration du document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP).
- b)-
- Adoption de la loi sur la Réforme Foncière garantissant la protection de la propriété, l'utilisation et l'accès aux terres.
- Projet de diversification des moyens d'existence des communautés de pêche de Conkouati-Douli.
 - Mise en place du Programme Intérimaire Post-Conflict (PIPC) prévoyant la création de 30.000 emplois.
- c)-
- Adoption d'un programme de lutte contre la pandémie du SIDA qui bénéficie de l'adhésion de tous les partenaires au développement.
- Création d'un Comité National de Lutte contre le VIH/SIDA dont le Chef de l'Etat est le Président.
- d)-
- Création d'un département chargé de l'Education et de l'alphabétisation
- Réhabilitation des structures scolaires et création des cantines scolaires.
 - Exécution du Programme National de Développement Sanitaire (PNDS).

ENGAGEMENT III

- a) Politique et mesure prises en vue d'intensifier et de diversifier la production vivrière :
- Programme des Opérations Agricoles d'Urgence post conflit ;
 - Programme maraîcher en zone péri-urbaine et rurale ;
 - Programme Spécial de la Sécurité Alimentaire (PSSA) ;
 - Programme National de Contrôle des épizooties
 - Stratégies de Développement Agricole (2004-2013) ;
 - Programme d'Assistance d'Urgence aux Pêcheurs affectés par la guerre et les inondations (TCP/PRC/7822 F) ;
 - Mise au point du système d'amélioration du fumage de poisson à Brazzaville

b) Actions visant à lutter contre les menaces environnementales pesant sur la sécurité alimentaire, en particulier :

■ **Dégradation des terres et des ressources naturelles aquatiques**

- Processus de réglementation de l'exploitation des ressources naturelles aquatiques en cours ;
- Adoption d'une loi foncière ;
- Adoption du plan d'aménagement et d'exploitation durable des terres ;
- Programme national de reboisement et de protection de l'environnement;
- Loi 16/2000 portant Code Forestier et des textes réglementaires (décret et arrêté).

■ **Erosion de la diversité biologique**

- Adhésion du Congo au code de conduite pour une pêche responsable (CCPR) ;
- Organisation de la pêche maritime par la loi 02-2000 du 1^{er} février 2000;
- Loi 03/91 du 2304- 91 sur la protection de l'environnement.

c)- Transfert et utilisation de technologies agricoles :

- Composante transfert et utilisation des technologies de transformation des produits agricoles au PSSA.
- Dessiccateurs solaires pour le salage et séchage de poisson.
- Fours « CHORCHOR » métalliques démontables pour le fumage de poissons.

d)- Formulation et mise en œuvre d'un développement rural intégré :

- Schéma-directeur du développement rural ;
- Programme de micro-réalisations en milieu rural (PMR-UE).

ENGAGEMENT IV

a)- Mise en place des systèmes efficaces de commercialisation interne et de transport en vue de favoriser la circulation des biens entre marchés nationaux et marchés extérieurs :

- Stratégies de développement agricole (pistes, agricoles, structures de conservation et de stockage, Fonds de soutien à l'agriculture) ;
- Adoption d'un plan national de transport

b)- Diversification des échanges commerciaux :

- Mise en place d'un comité national de suivi des négociations commerciales.

ENGAGEMENT V

- a)- Existence d'un dispositif institutionnel de suivi et de communication entre les différents niveaux (structures administratives et techniques des différents départements ministériels (actions humanitaires, santé, agriculture).
Ce dispositif est sous équipé.
- b)- Mécanismes en place pour lutter contre les catastrophes et assurer le relèvement pour les personnes touchées : action humanitaire
- c)- Mesures prises en vue d'établir une corrélation entre les opérations de secours postérieures aux crises et les programmes de développement : création d'un ministère chargé de secours et actions humanitaires.
- d)- Stratégies mises en œuvre pour l'aménagement des bassins versants : plan d'aménagement, de protection et de conservation des terres ;
- Aménagement des bas-fonds dans le cadre du PSSA.
 - Implantation des forêts artificielles ;
 - Projet ECOFAC pour la conservation des forêts de l'Afrique Centrale.

ENGAGEMENT VI

- a)- La part du budget national consacrée à la mise en valeur des ressources humaines, en précisant son impact sur l'amélioration des écoles primaires et secondaires et de l'enseignement supérieur :
- Enseignement technique et professionnel : 0,7%
 - 650 millions soit 0,41% du budget national en 2003 ;
 - 1,4 milliard, soit 0,74% en 2004.
 - Enseignement primaire et secondaire
 - 1,842 milliard soit 1,16% en 2003
 - 3,716 milliards soit 1,96% en 2004.
 - Enseignement supérieur et recherche scientifique :
 - 1,044 milliard soit 0,66% en 2003 ;
 - 2,200 milliards soit 1,16% en 2004.
- b)- La part du budget national consacré à l'agriculture, aux pêches et aux programmes de sécurité alimentaire : 4,33% du budget national inscrit mais avec faibles taux de mobilisation des fonds.

c)- Les mesures prises pour lutter contre le déboisement et augmenter le couvert forestier national :

- Code forestier ;
- Création d'un centre national des inventaires et aménagement forestier;
- Création du service national de reboisement ;
- Mise en place d'un projet de conservation et de gestion durable de la mangrove côtière ;
- Programme d'appui à la création des forêts villageoises.

ENGAGEMENT VII

a) Organisations structurelles

- Existence d'un secrétariat du SMA ;
- Mise en place des comités interministériels élargis à la société civile ;
- Renforcement de l'organisation institutionnel du MAEPPF

b) Campagne sur le thème "De la nourriture pour tous:

- Organisation régulière des journées mondiales de l'alimentation et des coopératives ;
- Organisation des expositions et foires agricoles.

SECTION IV

Bilan de l'expérience-examen des bonnes pratiques et des obstacles entravant la lutte contre la faim.

Obstacles :

- Les guerres recurrentes (1993, 1997, 1998, 1999) ;
- Le faible niveau de financement du secteur agricole ;
- La destruction des infrastructures sociales ;
- La précarité des salaires, des bourses, des pensions ;
- Le manque de motivation des cadres ;
- L'enclavement des zones de production ;
- La faiblesse de l'initiative privé et des ressources du secteur privé ;
- Le manque d'expérience et la faible capacité des paysans à se développer
- L'absence et la faiblesse de la transformation des produits ;
- L'inefficacité des services d'appui technique (recherche, vulgarisation) et la faiblesse de leurs moyens d'activités ;
- Les programmes d'enseignement agricole peu adapté aux exigences actuelles du développement rural ;
- La faible productivité des systèmes de production paysanne ;
- L'inadaptation de la politique fiscal-douanière.

INDICATEUR DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET INDICATEURS CONNEXES (suite) :

Indicateurs	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Source
2. Indicateurs sociaux									
Espérance de vie à la naissance (nombre d'années d'âge)							♂49,6 ♀53,7		Rapport Unicef 2003
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (%)						108			Rapport Unicef 2004
Taux (%) net d'inscription à l'école primaire des enfants de 5 à 12 ans	96	96	96	96	96	96	96		Rapport Unicef 2004
Ratio filles-garçons à l'école primaire	G= F=	94,9 88,3	81,9 75,3	80,1 75,7			51,8 48,2		J.P.P.2004
Taux d'analphabétisation des adultes	26,49	25,62	23,94	23,94					Rapport Unicef 2004
Nombre total de médecins, infirmières et autres agents sanitaires pour 100 000 habitants	Médecins Infirmiers					16 31,7			Rapport annuel D.G.Santé
Taux de mortalité infantile (%)					9	8,1			Rapport Unicef 2003
Taux de mortalité liée à la maternité (%)							1,1		Rapport Unicef 2003
Taux de morbidité des adultes (%)									
Taux de mortalité des ♂ adultes (%)									
Taux de mortalité des ♀ adultes (%)									
3. Indicateur des maladies infectieuses et du VIH/SIDA (%)									
Taux de mortalité due aux maladies infectieuses (%)	21,16								D.G. Santé
Taux de mortalité due aux VIH/SIDA (%)						7,78			D.G.Santé
Proportion d'orphelins (%)							46,5	46,5	CREDES Méd.d'Afrique
Proportion de ménages dirigés par des enfants (%)							5,7	5,7	Idem
Âge moyen du Chef de famille							18	18	Idem
Proportion de la population infectée par le VIH/SIDA						7,2			Rapport Unicef 2003

INDICATEUR DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET INDICATEURS CONNEXES (suite) :

Indicateurs	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Source
4. Indicateurs: Economie & Commerce									
Proportion du total des importations par valeur, exception faite des armes, en provenance de pays en développement et des pays les moins avancés avec exception des droits de douane ^{a/}	71.689,9 x 10 ⁶		74.773,1 x 10 ⁶						MAEPPF
Tarifs douaniers moyens imposés aux produits agricoles, aux textiles et aux vêtements en provenance de pays en développement ^{a/}									
Estimation de l'appui à l'agriculture par rapport au PIB (%) ^{a/}	8,16								Inventaire gaz à effet de serre
Proportion de l'aide publique au développement consacrée au renforcement des capacités commerciales ^{a/}									
Part des exportations de produits primaires (en valeur) par rapport au total des recettes d'exportation ^{b/}				7.061 x 10 ⁶	6.733 x 10 ⁶	5.675. x 10 ⁶	7.711 x 10 ⁶		DSAP/ MAEPPF
Part des produits manufacturés exportés (en valeur) par rapport au total des recettes d'exportation ^{b/}									
Terme de l'échange ^{b/}									
Terme de l'échange du revenu agricole extérieur									
5. Durabilité des ressources naturelles									
Proportion des terres sous couvert forestier (%)	65	65							Inventaire gaz à effet de serre
Proportion de zones protégées consacrées à la préservation de la biodiversité (%)									

Légendes :

a/ applicable aux pays développés

b/ applicable aux pays en développement.